Conditions générales de l'offre

MAPA Jardin Automne 2025

Offre limitée aux 500 premières demandes validées

ARTICLE 1 : La société MAPA SAS, société par actions simplifiée au capital de 35 000 010 euros, dont le siège social est situé au 420 rue d'Estienne d'Orves – 92705 COLOMBES Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 314 397 720, organise une offre de remboursement différé intitulée « **MAPA Jardin Automne 2025** » valable du 01/09/2025 au 30/11/2025 à 23h59.

ARTICLE 2 : Cette offre est valable en France métropolitaine (Corse incluse) sur une paire de gants de jardin MAPA « Petit Jardinage Confort », « Petits Travaux Multi-usages », « Petits Travaux Colors x3 », « Gants Fins de Jardinage x50 », « Graine de Jardinier », « Jardin Quotidien Colors », « Travaux Courants», « Garden Confort », « Plantation + », « Entretien Jardin », « Protection Produits Traitants », « Jardin Brico », « Protection Coupures », « Petits Travaux de taille », « Tailles des Rosiers », « Protection Epineux », « Spécial Outils Motorisés », « Protection Froid et Humidité », « Protection Froid » ou « Gros Travaux de Jardinage » achetée entre le 01/09/2025 et le 30/11/2025 à 23h59 (date indiquée sur le ticket de caisse).

ARTICLE 3 : Cette offre est réservée aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse incluse, Monaco et DROM COM exclus) et disposant d'un accès au réseau Internet.

L'offre est réservée aux 500 premières demandes de remboursement validées pendant la durée de l'opération et limitée à 1 remboursement par foyer (même nom, prénom, et/ou même domicile et/ou même adresse e-mail) pendant toute la durée de l'opération. 3 planchas seront également à gagner par tirage au sort parmi les 500 participants remboursés et les autres participants remplissant les conditions de participation à compter de 501ème participant ayant accepté pendant toute la durée de l'opération de participer au tirage au sort.

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte de l'offre, de même que leur famille (même nom, même adresse postale), ainsi que les membres des sociétés organisatrices et de leurs filiales et leur famille.

La participation à l'offre entraîne l'acceptation pure et simple des présentes conditions en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur, ainsi que des lois et conditions

applicables aux offres de remboursement. Le non-respect des conditions de l'offre entrainera la nullité de la demande.

Le fait de participer implique que le participant aura lu attentivement les présentes conditions et les acceptera sans réserve. Ainsi, il ne pourra pas s'opposer à une vérification des éléments de sa demande dans le cadre indiqué aux présentes conditions.

L'offre est accessible uniquement via le réseau Internet. La participation à l'offre s'effectue exclusivement par voie électronique sur le site Internet automne2025.mapa-le-jeu.fr, toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme ne sera pas prise en compte.

Pour participer à l'offre, il faut acheter entre le 01/09/2025 et le 30/11/2025 inclus, une paire de gants de jardin MAPA parmi les produits éligibles (listés à l'article 2 des présentes conditions), dans les points de vente physiques et en ligne commercialisant les produits MAPA à l'exception des sites de ventes évènementielles, marketplaces (ex : Amazon) et sites de seconde main.

Le ticket de caisse, entier, original (pas de duplicata), sans suppression ni rature, devra mentionner de manière claire et non équivoque le libellé du produit participant acheté et son prix, le nom du magasin et sa localisation, la date d'achat, le tout simplement entouré.

Un ticket de caisse n'est valable que pour une seule demande *(même magasin et/ou même date et/ou même montant et/ou même numéro de carte enseigne et/ou même numéro de ticket)*. Cette offre est limitée à une seule demande par foyer (même nom et prénom et/ou même domicile et/ou même ticket de caisse et/ou une seule et même adresse IP)

Au sein d'un même domicile, le fait d'avoir des nom, prénom et/ou adresses e-mail différents ne permet pas d'effectuer plusieurs demandes et d'obtenir plusieurs remboursements.

Seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youmail.com, youumail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.), ainsi que les adresses de courrier électronique provenant de domaines créés et/ou déposés à l'occasion de l'offre.

Le participant, muni de ses preuves d'achat (ticket de caisse et code-barres de l'emballage de la paire de gants de jardin MAPA), doit se connecter sur le site automne2025.mapa-le-jeu.fr avant le 30/11/2025 à 23h59 pour effectuer sa demande de remboursement.

ARTICLE 4 : Sur automne2025.mapa-le-jeu.fr, le participant doit remplir le formulaire de participation et renseigner son achat, puis télécharger le scan ou la photo (moins de 2Mo) de son ticket de caisse entier, original (pas de duplicata), sans suppression ni rature, mentionnant de manière claire et non équivoque le libellé de la paire de gants de jardin Mapa éligible achetée et son prix, le nom du magasin et sa localisation, la date d'achat, le tout simplement entouré, préalablement enregistré sur l'ordinateur depuis lequel il effectue sa demande. Le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire nécessaires à son inscription. Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entrainera la nullité de la participation.

Si le participant fait sa demande de remboursement le 30/11/2025 à 23h59, il recevra un e-mail avec un lien cliquable sous 48h pour finaliser l'enregistrement de la demande, même si le site de l'opération indique que l'opération est terminée.

Après sa participation, le participant devra conserver le ticket de caisse téléchargé, entier et original, daté entre le 01/09/2025 et le 30/11/2025 à 23h59 inclus et mentionnant son achat d'une paire de gants de jardin Mapa éligible. Ces éléments doivent être conservés après la fin de l'opération en cas de réclamation. Aucune réclamation ne sera acceptée plus de 100 jours après la fin de l'opération.

ARTICLE 5 : Après avoir finalisé l'enregistrement de sa demande de remboursement, celle-ci sera traitée par les gestionnaires de l'offre. Après vérification et validation de ses éléments, le participant sera informé par e-mail de l'état de sa demande et, le cas échéant, des délais de réception de son remboursement.

Sous la condition de stricte conformité de la demande comme indiqué dans l'article 3 des présentes conditions, le participant recevra par virement bancaire son remboursement sous 6 à 8 semaines sur le compte bancaire indiqué lors de son inscription.

Le participant recevra un remboursement intégral du prix d'achat de la paire de gants de jardin MAPA achetée, tel qu'indiqué sur le ticket de caisse et dont le remboursement aura été validé.

Chaque participant remboursé sera également inscrit au tirage au sort afin de tenter de remporter une des 3 planchas de la marque Campingaz Othello d'une valeur de 249,90 euros TTC.

Ce tirage au sort sera réalisé le 02/12/2025.

Chaque gagnant sera contacté dans les 7 jours suivant la date du tirage au sort, aux coordonnées transmises lors de l'enregistrement de sa participation.

Si l'un des gagnants ne se manifeste pas dans les 7 jours après l´annonce des résultats, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation. Les dotations non-réclamées ne seront pas remises en Jeu. La Société Organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si un gagnant restait injoignable.

Chaque participant s'engage à accepter les dotations telles que proposées qui ne pourront faire l'objet d'aucune demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit de la part des participants. En aucun cas ces dotations ne pourront être perçues sous une autre forme que celle prévue aux présentes Conditions. La Société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, une dotation de même nature ou de valeur équivalente ou de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 6 : Les gestionnaires de l'offre se réservent le droit de refuser une demande, notamment si :

- les éléments cités à l'article 3 des présentes conditions sont non conformes, manquants, inexploitables et/ou non originaux
- l'achat d'une paire de gants de jardin Mapa n'a pas été fait entre le 01/09/2025 et le 30/11/2025
- un remboursement a déjà été validé au sein d'un même foyer (même nom, prénom et/ou même domicile et/ou même adresse e-mail et/ou même RIB et/ou même ticket de caisse, et/ou une seule et même adresse IP),
- le magasin n'existe pas, ne commercialise pas le produit saisi ou n'est pas partenaire de l'opération,
- le prix des produits ne correspond pas au prix habituellement pratiqué par l'enseigne participante, et conforme à la politique tarifaire de la société MAPA,
- la qualité des pièces justificatives (ticket de caisse) empêche la vérification de l'acte d'achat (taché, déchiré, découpé, raturé, illisible, rature),
- le ticket de caisse a été dupliqué pour une autre participation,
- le ticket de caisse ne mentionne pas de manière claire et non équivoque le libellé d'une paire de gants de jardin Mapa éligible, conformément à l'article 2 des conditions de l'offre,
- un justificatif obligatoire manquant
- RIB incomplet ou non-conforme (le nom et l'adresse du titulaire du compte doivent correspondre à ceux du participant)

Dans le cadre de l'article 8 des conditions de l'offre :

- le ticket de caisse envoyé par voie postale ne correspond pas aux informations renseignées sur le formulaire de participation (libellés produits, prix, date d'achat, enseigne),
- le RIB envoyé par voie postale, ne correspond pas aux informations renseignées au moment de la participation (IBAN et/ou BIC et/ou nom et prénom),

La fraude caractérisée, la participation répétée et le non-respect des conditions de l'offre invalideront systématiquement la demande.

Toute fraude ou tentative de fraude invalidera systématiquement la demande qui ne sera pas traitée notamment en cas de :

- utilisation du même nom, prénom, adresse avec des orthographes différentes
- la multiplication des e-mail au sein d'un même domicile
- ticket de caisse dupliqué
- achats effectués avec une même carte de paiement, un même compte magasin nominatif mais renseigné à des nom, prénom et/ou domicile et/ou e-mail différents dans le but d'obtenir plusieurs remboursements au sein d'un même foyer.

ARTICLE 7 : Les réclamations se font uniquement par e-mail à l'adresse mapa@mapa-le-jeu.fr.

Le participant devra indiquer clairement dans son mail : son numéro de demande en en-tête (communiqué dans l'e-mail d'enregistrement de sa demande), ses nom et prénom, sa date de demande et le motif de la réclamation.

Tout propos à caractère diffamatoire et/ou injurieux, par e-mail, téléphone et/ou courrier invalidera systématiquement la demande.

Aucune réponse ne sera donnée par courrier, fax, téléphone ou autre adresse e-mail que celle-ci.

Aucune réclamation ne pourra être traitée plus de 100 jours après la fin de l'offre.

ARTICLE 8 : En cas d'incertitude sur la régularité d'une demande, les gestionnaires effectueront systématiquement un contrôle avec envoi des éléments par voie postale permettant de prouver la régularité de celle-ci.

En participant à cette offre, le participant s'engage notamment à fournir la preuve de l'adresse du foyer auquel il appartient en communiquant par voie postale sur simple demande des gestionnaires de l'offre :

- Un RIB avec nom et prénom, IBAN et BIC renseignés lors de la demande
- Les **copies** de 2 justificatifs de domicile **différents, datant de moins de 3 mois,** non raturés, non surchargés, ne comportant pas d'ajout, et dont seuls les montants auront été masqués. Toute autre mention raturée, surchargée, masquée invalidera la pièce communiquée. Documents acceptés : facture gaz et/ou électricité et/ou facture d'eau et/ou facture de ligne téléphonique fixe (pas de mobile) ou facture internet et/ou quittance de loyer avec les coordonnées complètes du bailleur et/ou taxe d'habitation.
- Le ticket de caisse, entier, original (pas de duplicata), sans suppression ni rature, daté entre le 01/09/2025 et le 30/11/2025, mentionnant de manière claire et non équivoque le libellé de la paire de gants de jardin Mapa achetée et son prix, le nom du magasin et sa localisation, la date d'achat, le tout simplement entouré.

Ces éléments devront être envoyés par voie postale dans les 8 jours ouvrables (cachet de La Poste faisant foi) à compter de l'e-mail envoyé par les gestionnaires de l'offre à l'adresse suivante :

CMM CONSULTING

34 rue Camille Pelletan

92300 LEVALLOIS-PERRET

L'absence d'un ou plusieurs de ces éléments invalidera la demande qui ne sera pas traitée et qui ne pourra pas être renouvelée. Le défaut de réponse dans les délais invalidera la demande et ne pourra donner lieu à l'attribution d'un remboursement.

Les adresses postales seront systématiquement identifiées au moyen des services postaux, de correspondants locaux et de Google Maps. Dans le cas où un nom serait inconnu des services postaux à l'adresse communiquée lors de l'inscription, le gain ne pourra pas être attribué et la participation sera considérée comme nulle.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur lieu de résidence. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraînent l'élimination de la participation.

Dans le cas où il y aurait plusieurs demandes pour un même nom, prénom et/ou même adresse postale et/ou même adresse e-mail et/ou même ticket de caisse, seule la première demande conforme sera prise en compte.

Si la qualité du scan ou de la photo du ticket de caisse téléchargé lors de la demande ne permet pas de la valider, les gestionnaires de l'offre se réservent le droit de demander la photo ou le scan du ticket de caisse par e-mail, à l'adresse suivante : mapa@mapa-le-jeu.fr

Dans ce cas, la demande sera suspendue jusqu'à la réception et la vérification du ticket de caisse. Les gestionnaires de l'offre feront cette demande de vérification à l'adresse e-mail saisie dans le formulaire de participation.

ARTICLE 9 : Les frais d'envoi par voie postale, dans le cadre de l'article 8, seront remboursés si après vérification la demande s'avère conforme (tarif lettre 100 g en vigueur). Le remboursement des frais d'envoi ne s'applique pas dans le cas d'un problème de qualité du scan ou de la photo du ticket de caisse téléchargé lors de la demande dès lors que le participant à la possibilité de renvoyer un scan ou une photo de meilleure qualité par e-mail.

ARTICLE 10 : La Société Organisatrice et les gestionnaires de l'offre ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler la présente offre, à l'écourter, la proroger ou à en modifier les conditions.

La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie de l'offre s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les remboursements aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites de l'offre, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du participant, des serveurs, des fournisseurs d'accès internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels et de leur mise à jour; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, obsolescence du matériel et des logiciels, de

tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'offre ou ayant endommagé le système d'un participant. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation à l'offre se fait sous son entière responsabilité.

S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, la Société Organisatrice et les gestionnaires de l'offre ne seront pas tenus responsables desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement.

La Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- D'intervention malveillante.
- De problèmes de liaison internet ou d'acheminement du courrier.
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice.
- D'erreurs humaines.
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement de l'opération.

La Société Organisatrice n'est pas tenue de répondre aux demandes des participants (par écrit, fax ou téléphone) concernant le mécanisme de l'offre, l'interprétation ou l'application des présentes conditions, la liste des participants, même après la clôture de l'offre.

ARTICLE 11 : Les informations nominatives recueillies dans le cadre de cette offre sont traitées conformément à la loi française du 6 janvier 1978, dite "Informatique et Libertés" telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de l'offre sont nécessaires au traitement de leur demande. Toutefois, la Société Organisatrice pourra conserver les coordonnées des participants afin de leur faire parvenir par voie d'e-mail ses actualités et ses offres exclusives sous la stricte condition que les participants aient donné leur accord lors de leur inscription. En revanche, si les participants n'ont pas donné leur accord, leurs coordonnées ne seront pas conservées au-delà du délai de réclamation de 100 jours après la fin de l'opération. Tous les participants disposent en application de l'article 40 de cette loi d'un droit d'accès, de rectification, de modification ou de suppression des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification, de modification ou de suppression doit être adressée par courrier à l'adresse de

l’offre :

CMM CONSULTING

34 rue Camille Pelletan

92300 LEVALLOIS-PERRET

ARTICLE 12 : Les présentes conditions sont soumises à la loi française et peuvent être consultées à tout moment et jusqu’au 30/11/2025 inclus à l’adresse automne2025.mapa-le-jeu.fr.

ARTICLE 13 : La participation à cette offre implique l’acceptation pleine et entière des conditions énoncées ci-dessus. La Société Organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques de l’offre pendant toute sa durée. La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l’application des présentes conditions ou toute question qui viendrait se poser non réglées par celles-ci. Ces décisions seront sans appel.